



Septième Conférence des Parties – COP7

Accélérer la mise en œuvre de la Convention-Cadre de l'OMS pour la Lutte Anti-Tabac : c'est possible !

New Delhi, le 07 novembre 2016 – Près de 180 pays représentant plus de 90% de la population mondiale sont invités à participer à la 7^{ème} Conférence des Parties à la Convention-Cadre de l'OMS pour la Lutte Anti-Tabac (CCLAT) qui se tient du 07 au 12 novembre en Inde, à New Delhi.

L'Alliance contre le Tabac, le Comité National contre le Tabagisme et les Droits des Non-Fumeurs, aux côtés de plus de 500 associations du monde entier rassemblées au sein de l'Alliance pour la Convention-Cadre - FCA, participent à cette session de négociations, avec le but de rappeler aux délégations présentes les enjeux sanitaires, sociaux et économiques de leurs décisions.

Alors qu'un milliard de personnes pourrait mourir de leur consommation de tabac au 21^{ème} siècle, soit l'équivalent de la population actuelle de l'Inde, les Parties à la CCLAT prendront des mesures fortes dont les conséquences seront majeurs pour contrer ces funestes prévisions.

Depuis 12 ans, les pays Parties à la CCLAT se sont entendus pour adopter les mesures nécessaires à la lutte contre l'épidémie mondiale de tabagisme. Cette semaine, les Parties doivent se concentrer sur la mise en œuvre, la plus efficace possible, pour concrètement réduire d'ici 2025 de 30% la consommation du tabagisme au niveau mondial.

Cela implique notamment d'adopter pendant cette session :

- Un système de transparence pour se préserver des conflits d'intérêts et protéger ainsi les décisions de la COP de l'influence de l'industrie du tabac ;
- Un mécanisme d'évaluation des besoins des Parties pour la mise en œuvre du Traité, selon un ordre de priorités ;
- L'identification des possibles obstacles, notamment le problème de l'ingérence de l'industrie du tabac, mais aussi la nécessaire assistance technique et autres besoins de coopération ;
- A cela s'ajoute la nécessité de préparer la mise en œuvre du Protocole sur l'élimination du commerce illicite des produits du tabac, par l'instauration d'un Groupe de Travail Intergouvernemental...

En dépit du fait que les mesures de la CCLAT sont reconnues efficaces et peu coûteuses, les ressources qui leur sont consacrées au niveau mondial et national pour leur mise en œuvre demeurent insuffisants au regard des enjeux.

Alliance contre le tabac
Comité National contre le Tabagisme - CNCT
Les Droits des Non-Fumeurs – DNF
13 rue d'Uzès
75002 Paris - France

A cet égard, en France, le Fonds de prévention du tabac récemment adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale, constitue une avancée. Il devra être principalement dédié à la mise en œuvre des mesures du Programme National contre le Tabagisme qui se rapporte à la CCLAT.

Les associations françaises présentes à la COP7 invitent les Parties à faire preuve de la volonté politique nécessaire, afin de faire diminuer de façon drastique l'épidémie mondiale du tabagisme.

Contacts presse à New Dehli :

Alliance contre le tabac - Clémence Cagnat-Lardeau : +33650546906

Comité National contre le tabagisme – Emmanuelle Béguinot : + 33618368487

Les Droits des Non-Fumeurs - Maria Cardenas : +33652865544

Alliance contre le tabac
Comité National contre le Tabagisme - CNCT
Les Droits des Non-Fumeurs – DNF
13 rue d'Uzès
75002 Paris - France